

PLAN STRATÉGIQUE POUR LE RESTANT DU MANDAT DE LA CIRH

DÉCEMBRE 2010



DES SECOURS D'URGENCE À LA RECONSTRUCTION

En juillet, six mois après le tremblement de terre, seulement 19 % Des engagements de financement avaient été honorés. La population du pays était encore sous le choc, tandis que la communauté internationale exprimait la nécessité cruciale pour tout un chacun d'accélérer le rythme pour faire parvenir l'aide promise là où le besoin était le plus criant. La CIRH a réagi. Durant la réunion tenue en août, le Premier Ministre Bellerive a exposé une série de priorités fixées pour les trois mois à venir par le gouvernement dans six domaines clés.

Aujourd'hui, 11 mois après le tremblement de terre, le financement a commencé à arriver, mais lentement. Les communautés nationales et internationales commencent à travailler conjointement de manière plus efficace. La CIRH est en train de jouer un rôle actif dans cette coopération, comme le montrent les projets qu'elle a approuvés (à hauteur de 3 milliards de dollars) et pour lesquels les organisations internationales se sont engagées en partenariat avec des ministères haïtiens. Parmi les autres exemples de coopération, on peut citer, par exemple, l'octroi d'experts sectoriels à la CIRH par des organisations internationales, la collaboration directe entre des organisations internationales dans des programmes agricoles, ainsi que les séances de travail réalisées conjointement par la CIRH et des ministères haïtiens pour élargir et peaufiner les plans de redressement présentés aux Nations Unies en mars dernier.

Ces évolutions positives ont été le fruit des efforts résolus des donateurs, des agents d'exécution de projet, du gouvernement haïtien et de la CIRH. Cependant, le financement octroyé par le secteur public et les investissements du secteur privé ne suffisent même pas à répondre aux besoins les plus urgents de reconstruction créés par le séisme, sans parler des besoins à plus long terme de développement qu'il faut satisfaire pour aider la population haïtienne à sortir de la pauvreté systémique. Par exemple, le financement des exigences prioritaires de la reconstruction est réparti de manière inégale entre les secteurs et d'une manière qui ne reflète pas nécessairement les priorités énoncées dans le Plan d'action pour le redressement et le développement d'Haïti (PARDH). En outre, tandis que les donateurs commencent à honorer leurs engagements et sont confrontés à la difficulté d'évaluer les faits reflétant les besoins les plus urgents qui se posent sur le terrain, un grand nombre d'entre eux se demandent comment établir un ordre de priorité pour leurs dépenses.

Conformément aux responsabilités énoncées dans la loi d'urgence et le décret présidentiel créant la CIRH, il y a donc la nécessité de la préparer un plan devant contribuer à orienter les agents d'exécution des projets, les donateurs et les investisseurs à mesure qu'ils honoreront les engagements contractés aux fins de la reconstruction et du développement d'Haïti – et accorderont un financement additionnel qui fait grandement défaut. Élaboré conjointement par la Commission, les experts internationaux et les dirigeants des ministères, ce plan souligne un grand nombre des besoins les plus importants qu'Haïti devra satisfaire d'ici 2011, à la fin du mandat de la CIRH.

Les parties suivantes du présent document exposent le plan en question et elles sont divisées en trois grandes parties :

- *Un besoin pressant à l'heure actuel* expose la nécessité d'élaborer un plan ciblé pour la période allant au terme du mandat de la Commission.
- *Une voie menant aux résultats souhaités* explique quels sont les résultats les plus attendus sur le terrain pour la population et quels sont les moyens de les réaliser.
- *Une invitation à l'action* explique ce que chacun devrait apporter pour assurer la réalisation des résultats les plus importants.

En regardant vers l'avenir, on peut dire que ce plan constituera le point de départ dont toutes les parties en cause ont grandement besoin pour guider leur action. Dans le proche avenir, la CIRH travaillera avec les parties prenantes pour continuer à identifier et à élaborer les programmes concrets nécessaires pour atteindre l'impact considéré dans le présent plan. Dans cet ordre d'idées, il faudra trouver des réponses précises devant permettre aux projets de s'intégrer aux programmes nécessaires et collaborer avec le gouvernement dans la recherche de solutions applicables aux problèmes stratégiques et aux besoins institutionnels identifiés.

UN BESOIN PRESSANT À L'HEURE ACTUELLE

À l'heure actuelle, c'est le *Plan d'action pour le redressement et le développement d'Haïti (PARDH)* qui sert à orienter l'évaluation des projets qui parviennent à la CIRH. Ce document offre un cadre général qui continuera à guider l'action du gouvernement et des organismes qui le soutiennent.

Pour l'instant, il est nécessaire d'accélérer sur le terrain la concrétisation des idées avancées, d'innover de manière visible pour la population, de mettre à contribution la détermination dont font preuve les Haïtiens eux-mêmes en vue de construire un meilleur avenir, ainsi que l'engagement pris par la communauté internationale d'aider le pays. Les priorités absolues doivent être claires et plus contraignantes. Le présent document réunit l'ensemble des priorités déterminées à l'intérieur d'un plan concis destiné à orienter les donateurs et les investisseurs et à attirer du financement additionnel. Il contient également un exposé de la manière dont celles-ci seront mises en œuvre. Toutes ces priorités ont été élaborées en partenariat avec les ministères haïtiens et visent à indiquer les choses qui seront les plus importantes à faire pour réaliser le redressement et le développement d'Haïti d'ici octobre 2011.

Ce plan poursuit deux objectifs :

- A. Identifier les réalisations prioritaires sur lesquelles la CIRH focalisera ses efforts jusqu'à la fin de son mandat et présenter les objectifs et cibles mesurables devant servir à définir en termes clairs ce que sera le succès.
- B. Indiquer ce qu'il faut faire pour réaliser ces objectifs prioritaires et le rôle que chacun doit jouer. Le plan précisera quatre types d'éléments nécessaires pour atteindre chaque cible :
 - 1) Les programmes contribueront à produire sur le terrain un impact quantifié.
 - 2) Les capitaux nécessaires pour financer les programmes requis.
 - 3) Les décisions stratégiques et les conditions institutionnelles qui seront nécessaires pour rendre possible la mise en œuvre de ces programmes sur l'horizon temporel prescrit.
 - 4) L'interdépendance avec d'autres secteurs qui influencent la capacité de réaliser les objectifs prioritaires énoncés et leurs implications.

Parallèlement avec l'élaboration de ce plan stratégique par la CIRH, le gouvernement a commencé à préparer sa deuxième *Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP)*, elle-même basée sur le PARDH. La CIRH travaillera en étroite collaboration avec les ministères concernés pour assurer que la SRP, le PARDH et le présent document se renforcent mutuellement.

UNE VOIE À SUIVRE PROMETTEUSE

Pour assurer que les buts de ce plans sont alignés sur les meilleurs intérêts du pays et sont conformes à la mission de la CIRH, cette dernière a accordé la priorité aux buts et aux résultats qui :

- Placent au premier rang des priorités les secteurs directement frappés par le tremblement de terre et où nous pouvons réduire la vulnérabilité des gens, notamment en appliquant l'approche visant à « reconstruire mieux ».
- Exercent une incidence visible sur la vie des gens, en favorisant particulièrement les plus vulnérables.
- Réalisent des progrès significatifs mesurables dans les 18 mois du mandat de la Commission.
- Posent les bases d'un développement à plus long terme.

Sept secteurs (résultats prioritaires) ont été identifiés : le logement, le déblaiement, l'éducation, l'énergie, la santé, la création d'emplois et l'eau et l'hygiène publique. À ces sept domaines, il faut ajouter un huitième qui sera un facteur de succès pour la réalisation de toutes les autres priorités : la mise en valeur du potentiel des institutions haïtiennes.

Les propositions de cibles à réaliser d'ici la fin du mandat de la CIRH sont les suivantes :

	Domaine	Résultat
1	Logement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faire en sorte qu'au moins 400 000 propriétaires et locataires soient en mesure de quitter les camps.
2	Enlèvement et gestion des décombres	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enlever 40 % des décombres d'une manière respectueuse de l'environnement
3	Éducation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Construire 250 bâtiments temporaires et engager le personnel qui y travaillera. ■ Construire et doter en personnel 60 écoles primaires dans les sections communales où il n'existe pas d'écoles publiques. ■ Équiper un maximum de 3 000 écoles (publiques et privées). ■ Nourrir 250 000 enfants. ■ Fournir à un maximum de 500 000 enfants une trousse scolaire (manuels et uniformes) ■ Fournir une assistance technique à un maximum de 500 000 enfants fréquentant des écoles privées. ■ Former 5 000 enseignants <p><i>Courte liste</i></p>
4	Énergie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmenter de 20 % les heures de service pour 30 000 ménages urbains. ■ Étendre la distribution d'électricité à 10 000 ménages du milieu rural.
5	Santé	<ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorer l'octroi des services en réalisant les reconstructions et constructions visées de 40 hôpitaux, 75°cliniques et un réseau d'ambulances devant servir à relier les communautés aux centres de

		<p>soins de santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître le personnel des soins de santé par la reconstruction ou le renforcement de 4 écoles médicales, 4 écoles de soins infirmiers et le lancement de programmes de formation capables de toucher 4 000 paramédicaux. ▪ Piloter et étendre les approches au financement des soins de santé, notamment garantir un accès aux soins pour les enfants de moins de cinq ans et élargir l'accès pour les femmes enceintes.
6	Création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir un emploi à plein temps à des centaines de milliers d'Haïtiens de plus. <ul style="list-style-type: none"> – Des emplois en dehors de Port-au-Prince seront principalement créés dans l'agriculture, la gestion des bassins versants et la construction de routes. – Dans les limites de Port-au-Prince, les emplois serviront principalement à construire des logements et à promouvoir des activités liées au déblaiement. ▪ Commencer la construction de cinq parcs industriels, dont deux publics et de trois privés.
7	Eau et hygiène publique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Porter de 2 % à 50 % le taux d'accès durable à de l'eau potable de qualité contrôlée. ▪ Porter d'environ 10 % à au moins 27 % le taux d'accès à des toilettes ou latrines conformes aux normes internationales.
8	Capacité institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer ou créer les tables sectorielles nécessaires. ▪ Assister les ministères dans l'élaboration de stratégies et de plans d'investissement.

LOGEMENT

Cibles visées

- Le principal résultat visé est de réduire de 400 000 personnes la population des camps.
- Parmi les autres résultats, il convient de citer :
 - L'enregistrement complet de tous les ménages affectés par le séisme et l'identification d'une solution au problème de logement de chacun (retour, reconstruction, relocalisation), ainsi qu'un mécanisme de soutien financier.
 - L'octroi d'un logement temporaire ou d'un abri renforcé aux familles vivant encore dans les camps.
 - La production finale du plan stratégique de redéveloppement urbain de Port-au-Prince (phase 1) et d'autres grands centres urbains, ainsi que l'établissement de plans financiers.
 - La mise en application d'un programme de crédit pour les habitations unifamiliales et multifamiliales.

Justification

La meilleure approche à suivre pour reloger les gens affectés par le tremblement de terre en Haïti consistera à faciliter autant que possible leur retour à leurs quartiers d'origine, tout en améliorant progressivement la sûreté et la qualité de la vie dans ces quartiers et en relocalisant ceux et celles dont la sécurité ne peut être garantie. Cette approche favorise également les interventions qui permettent au plus grand nombre de personnes de sortir des camps ainsi qu'une amélioration des conditions de vie dans le plus court laps de temps possible, tout en maintenant les réseaux sociaux et les moyens de subsistance dont disposent les résidents des camps pour leur survie. Pour y parvenir, il faut relever les normes de construction, réduire la vulnérabilité des sites de logement et des quartiers et améliorer l'utilisation des terres et étendre les services publics dispensés dans les quartiers. Le processus de reconstruction devra également fournir des opportunités économiques dans la construction et les domaines connexes et il s'accompagnera de nouvelles options de financement pour les familles admissibles.

Toutefois, tous les intéressés ne pourront pas ou ne devraient pas retourner à leur mode de vie antérieur, de même que tous les ménages n'ont pas besoin de la même forme d'assistance. Par conséquent, le programme de reconstruction doit offrir un éventail de solutions en termes d'abri et de logement pour répondre aux besoins des familles affectées, de même que les options doivent être façonnées en fonction des besoins de divers groupes : les propriétaires et les locataires, les personnes déplacées et non déplacées, les ménages urbains et ruraux. Au sein de la population affectée, ils sont nombreux ceux et celles qui ont déjà déménagé plus d'une fois, de sorte qu'il faut veiller à ce que l'aide n'entraîne pas de nouveaux problèmes sur le plan des déplacements (p. ex., des relocalisations répétées, une augmentation des loyers ou des différends sur la location des logements ou la propriété des terrains).

Les buts poursuivis sont donc les suivants : i) rétablir la situation des ménages à ce qu'elle était avant le séisme; aider les propriétaires à reconstruire et aider les

locataires à retrouver leurs droits de locataires; ii) améliorer la sûreté des maisons ainsi que la sûreté et la fonctionnalité des quartiers réoccupés, grâce à une planification communautaire appropriée et à l'approche visant à « reconstruire mieux »; iii) réduire le nombre de maisons et de quartiers se trouvant dans des lieux non sécuritaires ou indésirables, en procédant à une évaluation des risques et à des relocalisations; iv) assurer que la reconstruction et les nouvelles constructions contribuent à la rénovation urbaine et au développement régional, comme il est envisagé dans le plan de reconstruction à long terme du gouvernement.

Les programmes requis

Les cibles mentionnées ci-dessus reposent sur l'hypothèse qu'on peut construire plus de 1 000 nouvelles maisons par mois en 2011 et réparer plus de 2 000 maisons par mois. Cela exige la coordination d'un grand nombre d'acteurs œuvrant dans la reconstruction de logements, ainsi que la mise en place d'une coordination significative et d'un système de soutien pour les quartiers et les agences de reconstruction.

Parmi les actions prioritaires, il y a lieu de citer : 1) la conception et le lancement de projets d'aide financière et technique aux quartiers et aux ménages pour les réparation et la reconstruction, conformément à des lignes directrices reflétant les politiques du gouvernement (voir Objectifs détaillés pour 2011); 2) l'enregistrement de tous les ménages affectés par le séisme, de sorte que ceux qui ont été touchés deviennent des candidats à l'assistance offerte; la formation de plusieurs centaines de constructeurs et leur initiation aux techniques améliorées de réparation et aux lignes directrices applicables à la reconstruction; 4) le soutien aux quartiers et aux municipalités, y compris la formation des planificateurs et des animateurs communautaires, ainsi que la création de centres de ressources communautaires; et 5) la mise au point finale et rapide des plans stratégiques de développement urbain pour Port-au-Prince et d'autres villes affectées, de sorte que les changements exigés par ces plans dans le domaine de l'utilisation des terrains puisse être prise en considération dans la nouvelle planification des quartiers. D'autres programmes visant à aider des groupes spécifiques, notamment des programmes de crédit et une assistance ciblée pour les propriétaires de maisons de rapports, seront également nécessaires.

Parmi les projets spécifiques prévus pour 2011, il convient de citer :

- La démolition de 30 % de toutes les maisons rouges (27 000 maisons = retour de 172 000 personnes chez elles).
- 5 400 maisons sont reconstruites et 32 000 abris transitoires sont fournis dans des quartiers pour d'anciens occupants de maisons rouges.
- Réparation ou réhabilitation de 25 % de toutes les maisons jaunes (24 000 maisons = retour de 164 000 personnes chez elles).
- Fourniture de services de base dans les quartiers à 67 000 ménages retournant chez eux.
- Construction, dans de nouveaux sites, de 5 500 unités de logement à des fins permanentes ou transitoires (= 24 000 personnes).
- Octroi de logements temporaires ou d'abris renforcés (121 000 unités = 685 000 personnes).

Besoins de financement

Le financement nécessaire pour reloger la population déplacée d'Haïti sera énorme, mais seule une proportion devra être consacrée au logement proprement dit. Une grande partie de ce financement servira à enlever les décombres et à améliorer les conditions de vie dans les quartiers grâce à une amélioration des services et à une réduction des risques, ce qui favorisera l'investissement privé dans le logement.

Les engagements originaux de financement pour le secteur du logement totalisaient 174 millions de dollars. À ce jour, les engagements de financement de l'agence de reconstruction ont porté principalement sur les abris temporaires, de sorte que les engagements aux fins de reconstruction sont encore difficiles à déterminer et sont souvent accordés seulement en termes de « nombre de maisons ». Néanmoins, les projections faites par un certain nombre d'agences pour l'ensemble du programme de reconstruction s'élèvent à ce jour à 21 000 réparations et 15 000 constructions de maisons neuves. Ces chiffres doivent être comparés aux besoins de 23 000 réparations, 11 000 constructions d'unités neuves et 160 000 améliorations de logements temporaires *durant la seule année 2011* nécessaires pour atteindre les cibles proposées. Pour l'intégralité du processus de reconstruction, il faudra reconstruire environ 90 000 maisons et en réparer 93 000.

Le financement nécessaire pour réaliser ces objectifs durant la seule année 2011 est estimé à 350 000 000 de dollars¹, dont peut-être 40 % sont promis par diverses agences, mais qu'on envisage de dépenser sur une période plus longue (3 à 4 ans). Le gouvernement doit lever les obstacles compliquant la tâche des donateurs désireux de dépenser les capitaux dont ils disposent (voir ci-dessous). Une fois cela fait, les agences devront être encouragées à déboursier les fonds promis pour satisfaire des besoins plus urgents tels que le déblaiement, les réparations des maisons jaunes et la préparation des sites, plutôt que de réserver ces fonds spécifiquement à la construction de logements ou à la reconstruction.

Décisions stratégiques et catalyseurs institutionnels

Il y a un certain nombre de décisions stratégiques que le gouvernement peut prendre pour accélérer le rythme des travaux de reconstruction. Ces mesures sont indiquées au tableau suivant :

¹ Ces chiffres comprennent :

55 millions de dollars pour la construction de nouvelles maisons dans de nouveaux sites;
60 millions de dollars pour mettre à niveau des abris ou fournir un logement temporaire;
30 millions de dollars pour de nouvelles constructions dans des quartiers existants;
35 millions de dollars pour les opérations d'énumération dans les quartiers;
53 millions de dollars pour les réparations de maisons jaunes;
30 millions de dollars pour la reconstruction de logements dans les quartiers;
52 millions de dollars pour le rétablissement de services temporaires aux quartiers réoccupés;
35 millions de dollars pour l'atténuation des risques dans les quartiers.

	Domaine	Problème	Solution proposée
1	Propriété foncière	Le statut peu clair des terrains appropriés empêche les interventions de l'Agence et encourage les occupations illégales des terrains	Le gouvernement complète ou abandonne les processus d'appropriation de terrains déclarés d'utilité publique.
2	Sûreté du mode de possession	Risques associés pour les ménages au mode de possession très contestable dans les quartiers établis de manière non officielle	Le gouvernement met en place des procédures garantissant les droits de possession dans des quartiers recensés de manière non officielle.
3	Enregistrement des ménages	Seulement ceux qui ont été enregistrés dans des camps, ce qui les oblige à y rester pour être admissibles à l'aide attendue	L'enregistrement de la population touchée est terminé.
4	Gestion du risque	Doutes à propos des personnes pouvant retourner en toute sûreté dans leurs quartiers.	Le gouvernement et les donateurs conviennent de stratégies visant à atténuer les risques dans les quartiers.
5	Mise à niveau pour « reconstruire mieux »	Nécessité d'améliorer grandement la capacité de réparer, de réhabiliter et de reconstruire de manière sécuritaire en appliquant de nouvelles lignes directrices	Nécessité de programmes de formation d'envergure pour les constructeurs, les propriétaires et les gouvernements locaux, avec la caution du gouvernement. Nécessité de lignes directrices en matière de réhabilitation.
6	Assistance financière	Variété de propositions, mais rien de clair sur l'aide financière au logement pour les ménages	Le gouvernement et les donateurs élaborent une stratégie unique d'aide financière aux ménages.
7	Politique en matière de reconstruction	L'inexistence d'un cadre stratégique clair pour la reconstruction de logements ralentit les interventions de l'Agence et rendent les résultats incertains.	Le gouvernement approuve le retour aux quartiers et le cadre de reconstruction des logements.

Interdépendance avec d'autres secteurs

Le logement et la reconstruction des quartiers ne constituent pas un secteur unique, mais ils sont concernés par des interventions dans divers secteurs visés par la CIRH, à savoir la distribution d'eau et l'hygiène publique, la réduction des risques aux catastrophes, la création d'emplois, la santé, l'éducation, etc. Les décisions en matière de logement sont fortement influencées par les décisions relatives aux investissements dans d'autres secteurs, le transport par exemple. Ainsi, il faut établir une coordination

étroite entre les secteurs, ainsi que sur le plan des investissements dans le logement et les quartiers.

Cela sera particulièrement important, par exemple, quand les ménages quitteront les camps pour être relocalisés. Afin de rendre le retour faisable pour les familles, les promoteurs de projet doivent s'assurer qu'il y a suffisamment d'eau potable dans le quartier, des conditions sanitaires, des services de santé et d'éducation. Sans cette coordination, les familles pourraient décider de rester dans les camps.

ENLÈVEMENT ET GESTION DES DÉCOMBRES

Introduction

Le déblaiement est un élément clé de la plupart des priorités en matière de développement et de reconstruction. Très peu de décombres ont été enlevés jusqu'ici et il y a peu d'organisations à effectuer des opérations de déblaiement sur une grande échelle. En outre, le travail existant s'effectue sans l'orientation d'un cadre de travail global.

Le déblaiement a été lent à démarrer, en partie parce que les décisions stratégiques clés n'ont pas été prises – par exemple, on ne peut toujours pas démolir des immeubles classés comme nécessitant beaucoup plus que des réparations. De plus, il n'existe pas de mécanisme permettant de suivre adéquatement les progrès dans ce domaine et on n'a toujours pas fait une évaluation complète du volume existant des décombres, ce qui complique tout travail de planification.

Le défi que posent la complexité et l'ampleur de cette tâche exige une stratégie globale. La stratégie retenue devra faire un choix entre les multiples méthodes de déblaiement en fonction de leur efficacité et tenir compte des particularités et des contraintes de chaque région géographique, plutôt que de faire un choix général pour l'ensemble du pays.

Il est également essentiel qu'une stratégie globale décide de la façon dont on se débarrassera des décombres et peut-être dont on les recyclera. La pratique actuelle de rejet non contrôlé, qui est la norme pour de nombreux sites, peut être de nature à créer de nouveaux problèmes. L'impact environnemental du mode d'élimination des débris a été étudié et il est établi que ces décombres constituent des matériaux inertes qui ne comportent guère de risque significatif, car ils sont séparés des flux municipaux de déchets domestiques et autres. Le plan devra également envisager la question des décharges ou des sites d'enfouissement, y compris les pratiques optimales de fonctionnement de tels sites, les mécanismes d'application et les occasions de création de revenus par le biais du recyclage des décombres quand ce sera possible et faisable.

À ce jour, il y a eu diverses estimations du volume des décombres générés par le séisme. Pour les fins du présent document, on estime qu'il y a un volume de 10 millions de mètres cubes de décombres dont il faut se débarrasser.

La CIRH a élaboré une approche visant à enlever 40 % des débris d'ici la fin de son mandat. Le moment de l'action immédiate est arrivé. La communauté internationale doit s'associer à l'exécution de ce plan.

Les efforts de déblaiement en cours

Un grand nombre d'efforts fragmentaires de déblaiement sont actuellement en cours. Renforçant l'effort continu du gouvernement haïtien dans ce domaine, diverses ONG, des acteurs bilatéraux et multilatéraux ont mis en œuvre des projets de déblaiement dans des rues et/ou des installations spécifiques. Dans le cadre d'une réalisation stratégique appropriée d'une opération de déblaiement sous la direction du gouvernement haïtien, toutes les organisations participantes devront fournir des rapports périodiques sur l'avancement des travaux, ce qui donnera chaque fois une vue d'ensemble des efforts en cours.

Recyclage

Dans la plupart des cas où les décombres des immeubles effondrés ou démolis sont séparés des déchets, le travail s'effectue à la main. Les débris sont en général utilisés de différentes façons, à savoir pour :

- Comblent des zones où l'état des terrains pose des problèmes.
- Agrandir le littoral à certains endroits.
- Réhabiliter des routes en terre battue
- Comblent des terrains pour préparer l'installation d'abris, après avoir été broyés ou étalés sur la surface à préparer.
- Construire des maisons en blocs.

L'utilisation des décombres peut permettre d'offrir des emplois à des travailleurs non qualifiés et peut être une source de revenu pour des chômeurs, tout en réduisant le volume total de rejets de matériaux réutilisables. Cette option présente l'avantage supplémentaire d'alléger la demande de matériaux nécessaires pour réparer et reconstruire les nombreux immeubles endommagés. Toutefois, ce processus absorbe beaucoup de temps, et les décombres doivent être gardés relativement près du site où ils seront utilisés. Il convient aussi de noter que certaines pratiques traditionnelles et l'acceptation culturelle constituent des sujets de préoccupation. L'utilisation de décombres recyclés dans la production de mélanges de béton à faible résistance a donné lieu à différentes études et continue de le faire. La plupart des études réalisées jusqu'ici recommandent qu'on poursuive les recherches avant de formuler un jugement définitif sur le bien-fondé d'une telle utilisation.

Stratégies de déblaiement

Il existe diverses approches dont chacune présente des avantages et des inconvénients :

- 1) L'Approche des quartiers (adoptée par l'ONU, les ONG et la Croix-Rouge américaine) favorise l'enlèvement des décombres dans certains quartiers dans le but de diminuer la population de divers camps. Cette approche exige une collaboration étroite avec les organismes publics qui supervisent ce domaine, ce, dans un souci d'efficacité et pour régler les questions de droit de propriété et, le cas échéant, les différends.
- 2) L'Approche des grilles sectorielles préconise le déblaiement par zone et utilise une grille d'un kilomètre et une grille de 100 mètres par sous-secteur. Cette division ne tient pas compte des limites géographiques actuelles des zones, mais a l'avantage de couvrir l'ensemble des zones touchées.
- 3) L'Approche systématique de quartiers (US Army Corps of Engineers) divise les zones touchées en utilisant principalement 10 limites de départements, eux-mêmes subdivisés en plus petits secteurs tenant compte des subdivisions politiques, sociales et économiques. Selon l'Armée américaine, cette approche devrait faciliter le partage des responsabilités de la gestion des décombres. Similaire à

l'Approche des quartiers, celle-ci en diffère du fait qu'elle considère l'intégralité de la zone affectée qu'elle divise et classe les zones par ordre de priorité avant l'étape de la mise en œuvre des projets de déblaiement.

Le temps nécessaire et les coûts d'application de ces stratégies diffèrent de l'une à l'autre :

- 1) Approche de quartiers : Sur la base d'un nombre estimatif de 10 contrats de ce type en cours d'exécution simultanément et de l'hypothèse d'un volume total de 10 millions de mètres cubes restant dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, on peut prévoir qu'il faudra au mieux environ 4 ans pour mener l'effort à terme, en supposant une semaine de travail de 7 jours. De plus, en utilisant un coût moyen de déblaiement de 35 \$ par mètre cube, on obtient un coût total d'environ 350 millions de dollars.
- 2) Approche des grilles sectorielles : S'il faut réaliser l'effort de déblaiement en utilisant des contrats similaires à ceux qu'on utilise dans le centre-ville de Port-au-Prince dans le cadre de contrats du gouvernement haïtien, un tel contrat exigerait 18 mois de travail dans des grandes régions ouvertes comme le corridor du centre-ville établies par le gouvernement, en supposant également une semaine de travail de 7 jours. Au coût de 40 \$ par mètre cube, cette opération pourra se réaliser à un coût total de 400 millions de dollars. Ce chiffre ne comprend pas les programmes spécifiques de quartier et il ne tient pas compte des problèmes de densité qui y sont associés.
- 3) Approche systématique de quartiers : Comme il a été recommandé, la poursuite des efforts existants (quartiers) renforcée par les propres efforts du gouvernement, l'utilisation des forces internes et les contrats de sous-traitance peuvent être la solution qui permettra de maximiser toute une gamme d'avantages. Cette approche ne sera peut-être pas la plus économique ni la plus rapide, mais les avantages en termes de considérations socio-économiques et environnementales sont essentielles à un meilleur avenir pour le pays. Il faudra un montant estimatif de 400 millions de dollars répartis sur 24 à 30 mois pour mener le projet à terme.

La CIRH recommande une *Approche systématique de quartiers*. Celle-ci combinerait les approches de quartier et l'approche de l'Armée américaine pour assurer que les régions frappées par les tremblements de terre seront toutes prises en considération, sans que certains quartiers ne soient négligés. Pour atteindre ce but, le gouvernement haïtien devra travailler en étroite collaboration avec les diverses organisations participant au déblaiement et les suivre de près et il devra élaborer un plan pour compenser les régions non couvertes pour l'instant et/ou susciter un intérêt additionnel chez certains autres intervenants capables de réaliser des projets de déblaiement. Ce plan a l'avantage de travailler dans des régions relevant de la compétence des autorités locales et de permettre une coordination plus efficace entre toutes les parties. En outre, un certain nombre d'efforts actuellement en cours pourront se poursuivre pendant que l'on continuera à chercher des ressources additionnelles pour les compléter. Cette approche peut également permettre de

réaliser des économies grâce à l'utilisation de divers sites de rejet et à une mise en œuvre stratégique.

Cible

D'ici octobre 2011, 40 % de l'ensemble des décombres, soit 4 millions de mètres cubes, seront enlevés.

Justification

En dépit de son coût plus élevé, l'Approche systématique de quartiers est préférée aux autres parce qu'elle permet de déblayer à un rythme relativement plus rapide. Cela est essentiel pour la reconstruction d'Haïti pour trois principales raisons. Premièrement, la sûreté et la santé de la population en Haïti. Deuxièmement, le déblaiement constitue un préalable clair pour la réalisation d'autres priorités en matière de développement, par exemple la construction de logements, d'hôpitaux et d'écoles. L'enlèvement des décombres sera une manifestation visible des améliorations effectuées sur le plan du développement.

Programmes requis

Pour atteindre cet objectif, l'opération de déblaiement se subdivisera comme suit :

- 24 opérations séparées et indépendantes de déblaiement sur la base d'une semaine de six jours de travail.
- Un minimum de 12 sites de rejet ayant une capacité minimale de 333 000 mètres cube chacun.

Ces opérations seront réparties en projets et contrats différents, mais il est essentiel qu'elles soient appuyées par une unité de coordination centrale qui serait idéalement placée au sein du MTPTC et surveillée de près pour assurer le respect des normes internationales de transparence.

Besoins de financement

Sur la base de l'approche systématique de quartiers, on estime que le coût moyen par mètre cube sera de 30 \$. Pour enlever 4 millions de mètres cubes d'ici octobre 2011 (40 % de 10 millions de mètres cubes de décombres) il faudra 160 millions de dollars. Le coût de l'enlèvement des 60 % de décombres restants sera de 240 millions de dollars, soit un coût total de 400 millions de dollars, et cette approche permettra des économies considérables grâce au caractère stratégique des objectifs poursuivis et au type de gestion utilisé.

Décisions stratégiques et catalyseurs institutionnels

Il y a trois facteurs à jouer un rôle particulièrement important dans la réalisation du programme de déblaiement :

- 1) Le gouvernement d'Haïti doit approuver un minimum de 12 décharges en se fondant sur des suggestions déjà préparées et sur les nouveaux développements dans ce domaine.

- 2) Le gouvernement d'Haïti doit élaborer et publier une politique de démolition des immeubles rouges quand les conditions suivantes sont réunies : A) l'état de l'immeuble présente un danger pour la communauté en général en raison de sa proximité avec des zones publiques ou B) l'immeuble s'est effondré complètement ou C) l'immeuble ne s'est pas effondré, mais les dommages sont tels qu'il ne peut être réparé.
- 3) Le gouvernement d'Haïti doit mettre sur pied une équipe qui appuiera les efforts de coordination du MTPTC, adoptera des mécanismes spécifiques de surveillance et un système uniforme d'inspections quotidiennes des lieux, disposera d'un personnel approprié de surveillance et instituera un système quotidien de rapports et de conformations.

La CIRH est prête et disposée à appuyer le gouvernement dans la recherche de ces solutions.

Interdépendance avec d'autres secteurs

Le déblaiement est une exigence clé des progrès à réaliser dans d'autres domaines où doivent s'effectuer des travaux de construction. La sélection des sites à déblayer doit donc être envisagée en rapport avec d'autres plans de développement. Cette coordination peut être facilitée par l'élaboration de cartes détaillées, ce qui permettra de déterminer les secteurs à déblayer en priorité.

ÉDUCATION

Introduction

Le présent chapitre repose sur le Plan de cinq ans du gouvernement qui a été élaboré conjointement par le gouvernement et la Commission présidentielle sur l'éducation et les principaux bailleurs de fonds.

Dans l'ensemble, 10 ans après le lancement du Plan national pour l'éducation rédigé en 2000, et en dépit de l'augmentation considérable du nombre d'écoles et d'élèves, le système national continue d'être caractérisé par :

- Des structures d'enseignement inadéquates, compte tenu de la population de plus de 500 000 enfants privés de tout accès à l'école et des 135 sections communales n'ayant pas d'écoles publiques, dont 23 n'ont aucune installation scolaire, quelle soit publique ou privée.
- La piètre qualité de l'enseignement, qui se traduit par des réussites très faibles et un taux élevé de décrochages.
- Le piètre rendement du corps enseignant à tous les niveaux.
- Une faible gouvernance à tous les niveaux, y compris la capacité du gouvernement de planifier, de surveiller, de superviser et, plus généralement, de jouer le rôle attendu de lui sur le plan normatif.

L'impact du tremblement de terre est bien connu et a été exposé dans le PARDH. Par exemple, dans le département de l'Ouest, qui reçoit 50 % de l'intégralité de la clientèle scolaire, 80 % de l'ensemble des bâtiments ont été détruits ou endommagés, soit quelque 3 804 écoles. Sur le plan humain, plusieurs milliers d'enfants sont morts en même temps qu'environ 1 350 enseignants et 180 non-enseignants. Dans le Sud-Est, 279 écoles ont été détruites ou endommagées. Tous les centres de formation professionnelle du pays ont été ou détruits ou gravement endommagés. Plus de 80 % des bâtiments des universités nationales ont été sérieusement endommagés ou totalement détruits.

Dans un contexte où tout est à faire, un exercice de hiérarchisation rigoureux a été entrepris et on a accordé la priorité aux écoles primaires, qui accepteraient la majorité des jeunes haïtiens. La Plan de cinq ans et, de manière plus immédiate, le présent plan doivent rester suffisamment ambitieux pour qu'Haïti, un pays qui place, sans distinction de revenu, l'éducation au haut des priorités des ménages, ne soit pas confronté une fois de plus à la perte d'une génération.

Objectifs visés, justification et programmes

Les objectifs à court terme sont par conséquent conformes à ceux à long terme, notamment l'accès libre et obligatoire à une éducation de qualité, en particulier dans les neuf premières années d'enseignement d'ici à 2021. Les niveaux secondaire et tertiaire de même que les écoles professionnelles et spécialisées sont également des composantes importantes du Plan de cinq ans, bien qu'ils ne figurent pas dans le court terme au même niveau que l'éducation de base. L'ensemble des besoins de financement du Plan à cinq ans ont été établis à environ 4,3 milliards de dollars. On estime qu'Haïti sera en mesure de prendre à son compte 25 % de ces besoins et que

par conséquent un effort international considérable sera nécessaire pendant de nombreuses années.

Dans la première phase, la priorité ira à la construction et il faudra mieux reconstruire ce qui a été détruit par le tremblement de terre et construire de nouvelles écoles là où il n'y en avait pas du tout à cette date. Il faudra en outre accorder une priorité égale à la nécessité de combler l'écart entre les dépenses et les besoins dans le court et le plus long terme, tout en conservant le caractère gratuit de l'enseignement pour les neuf premières années, en particulier comme objectif à atteindre dans 10 ans. Parallèlement, des efforts spéciaux seront consacrés à l'amélioration de la gouvernance dans l'ensemble du secteur de l'éducation. À ce chapitre, il faudra notamment renforcer la capacité du gouvernement à planifier, superviser et former, tout en renforçant la capacité de dispenser un enseignement structuré à la jeunesse du pays.

La réalité sur le terrain et les objectifs ambitieux du pays se retrouvent dans les objectifs spécifiques qu'il faudra réaliser d'ici la fin de 2011, à savoir :

Infrastructure et équipement pour les écoles fondamentales

- Déblayer 150 sites pour des écoles et construire 250 bâtiments temporaires
- Construire et doter en personnel 60 écoles fondamentales dans des sections communales où il n'existe pas d'écoles publiques
- Équiper un maximum de 3 000 écoles (publiques et privées)
- Alimenter 250 000 enfants
- Donner à jusqu'à 500 000 enfants une trousse scolaire (manuels et uniformes)
- Accorder à un maximum de 500 000 enfants une aide financière de 125 \$US par année pour fréquenter des écoles privées
- Former 5 000 enseignants
- Donner à 10 000 professeurs une trousse d'enseignement
- Remanier le Programme national d'enseignement

Enseignement professionnel

- Rénover et équiper 3 centres de formation professionnelle

Alphabétisation

- Installer et équiper 1 750 centres d'alphabétisation

Éducation tertiaire

- Créer un fonds destiné à soutenir la reconstruction des universités
- Développer et consolider le réseau d'universités publiques dans les régions, en commençant par Les Cayes/Sud, Gonaïves/Artibonite et Cap-Haïtien/Nord), commencer à étendre le réseau à Jacmel/Sud-Est et à Hinche/Centre.

Gouvernance et soutien au MENFP (y compris l'infrastructure)

- Renforcer le ministère de l'Éducation au niveau de l'administration centrale et des départements

Autres

- Reconstruire et équiper 3 (des 23 anciens) centres pour enfants handicapés

Besoins de financement

Le financement manquant à combler pour concrétiser cet effort à court terme est de 152,6 millions \$US et se répartit comme suit ;

Sous-catégorie	Déficit à combler (152,6 millions \$ ²)
Infrastructure et équipement pour des écoles fondamentales	50 millions \$
Enseignement professionnel	25 millions \$
Alphabétisation	4,6 millions \$
Éducation tertiaire	15 millions \$
Gouvernance et soutien au MENFP (y compris l'infrastructure)	56 millions \$
Autres	2 millions \$

Au printemps et à l'été 2010, un effort considérable a été déployé pour permettre au plus grand nombre possible d'enfants de retourner à l'école pour la session d'automne 2010. Bien que des douzaines de milliers d'élèves aient bénéficié des efforts déployés sur ce front, plus de la moitié de l'ensemble des besoins n'ont pas été satisfaits.

La réalisation des objectifs énoncés ci-dessus créera un cercle vertueux : une augmentation du nombre d'enfants en mesure de fréquenter l'école, y compris de nombreux enfants qui n'ont jamais pu le faire; plus de 10 000 emplois temporaires seront créés dans des activités de construction et plusieurs centaines d'emplois permanents seront créés avec la construction des nouvelles écoles. Des produits locaux seront achetés pour alimenter les écoles, ce qui aidera à accroître les revenus des agriculteurs à la fois dans le court et le long terme. Le fardeau financier des ménages pauvres diminuera avec l'accès aux écoles publiques et l'augmentation du nombre d'enfants recevant une assistance financière, ce qui atténuera la vulnérabilité des plus démunis.

² Ne comprend pas les repas dispensés à l'école, l'assistance financière aux enfants et la distribution de trousseaux aux enfants et aux professeurs.

ÉNERGIE

Cibles visées

- Augmenter de 20% les heures d'électricité fournies à 30 000 ménages urbains dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.
- Étendre la fourniture d'électricité à un minimum de 10 000 familles actuellement non desservies dans des zones rurales en dehors de la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

Contexte

Même avant le séisme de janvier 2010, le secteur énergétique en Haïti comptait parmi les plus problématiques au monde. Seulement près de 25% de la population est alimentée en électricité et, de ce pourcentage, la moitié se pourvoit en connexions illégales sur le réseau. Bien que les tarifs résidentiels en Haïti soient relativement faibles en comparaison à d'autres pays de la région qui dépendent des carburants fossiles, les tarifs commerciaux et industriels sont parmi les plus élevés à près de \$ 0,35/ kWh. Le manque d'accès à une énergie à prix abordable et fiable freine les investissements dans le pays, entrave le développement d'entreprises productives, empêche la prestation totale de services sociaux de qualité et dégrade la qualité de vie des clients résidentiels.

De par sa nature, la distribution d'électricité est un processus exigeant un travail de longue haleine et d'importants investissements initiaux avant que des progrès tangibles ne soient réalisés en termes de services de qualité à la clientèle. Pour appréhender ce problème endémique au secteur, il faut une approche axée sur les déficiences structurelles dans la gestion et la gouvernance du secteur, sans oublier des engagements de capitaux importants. Ainsi, afin de faire face aux possibles développements dans le secteur, il faut par définition examiner les activités en cours et déterminer dans quelle mesure ces activités et projets peuvent aider la CIRH à confronter les problèmes de la période post-séisme.

Les investissements déjà effectués ou en phase de proposition à court terme portent sur l'amélioration des circuits ciblés de distribution, la réparation des sous-stations et l'installation de compteurs (en particulier pour les grands consommateurs), le relai de la coordination et l'enregistrement des consommateurs. L'achèvement de ces projets à Port-au-Prince facilitera l'amélioration du service, tout en aidant à atteindre les objectifs visés. Les projets auront pour résultat d'augmenter d'au moins 20% la moyenne actuelle des heures moyennes de services pour la porter de 6 à 8 heures par jour, ce qui apporterait des résultats tangibles aux clients qui souffrent actuellement d'un service peu fiable.

Programmes requis

En termes de services énergétiques en milieu rural, vu les faibles taux d'accès dans ces zones, des solutions hors réseau ou de mini-réseaux semblent être les plus convenables, telles que : (i) la construction de mini-réseaux hybrides à l'aide d'énergies renouvelables appuyée par le diesel et (ii) l'installation de panneaux

solaires dans les endroits les plus reculés et moins densément peuplés avec, dans un premier temps, une concentration sur les écoles et les centres de santé.

Le MTPTC doit élaborer un plan d'accès rural sur une grande échelle dans le but de définir les priorités et les approches relatives à l'accès aux communautés hors réseau. Un plan d'accès rural aidera à définir une stratégie nationale en ce sens. Des projets pilotes visant à tester les éventuels modèles et des plans de financement pourraient être lancés immédiatement avec la participation des communautés locales et du secteur privé.

Besoins de financement

- À court et moyen terme, les investissements à consentir pour la réhabilitation du réseau de distribution, y compris l'installation de compteurs à Port-au-Prince seulement, s'élèvent à peu près 65° millions de dollars américains.
- Dans les zones rurales, la fourniture de services d'électricité à quelque 10 000 familles par l'utilisation d'énergies renouvelables exigerait à peu près 20 millions de dollars³.
- De ce fait, les coûts du programme sont d'à peu près 85 millions au total, dont près de 20 millions, toujours en dollars américains, sont déjà engagés pour des projets existants.

Décisions stratégiques et catalyseurs institutionnels

Il faudra mettre en place un cadre institutionnel, légal et réglementaire en vue d'augmenter la transparence et la reddition de comptes dans le secteur. Il faut qu'il y ait une autorité adéquate et une capacité institutionnelle pour assurer un contrôle réglementaire des contrats avec le secteur privé et appliquer la politique gouvernementale régissant le secteur énergétique.

Une des exigences de base serait le renforcement de l'Unité de gestion du secteur énergétique du MTPTC, ce qui comprendrait le développement possible d'unités sous-sectorielles concentrées sur les énergies renouvelables, l'électrification rurale, l'approvisionnement des ménages ainsi que la préparation d'études pour la promotion d'énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, et l'élaboration d'une stratégie d'accès à l'électricité et d'approvisionnement des ménages en énergie.

Les principales interventions seraient axées sur: (i) la création d'une capacité gouvernementale durable à long terme afin de régir et de contrôler le secteur énergétique, (ii) l'amélioration de la gouvernance macroéconomique par des apports financiers transparents, notamment par la conclusion de contrats avec des producteurs d'énergie indépendants, des accords d'achat d'électricité et des subventions transversales ;

³ Dans ce scénario, une prévision prudente est que chaque famille nécessitera une moyenne d'à peu près 100°watts de service. Cela inclut les systèmes plus larges qui desservent les cliniques, les écoles et les centres communautaires. Le coût prévu est d'à peu près 20 \$US/watt. Ce chiffre est basé sur les tarifs les plus élevés dans les conditions actuelles du marché afin de tenir compte des incertitudes du marché de l'électricité distribué sur grande échelle en Haïti. Il est possible que ce chiffre puisse être réduit par un programme d'implantation efficace.

(iii) l'amélioration du contrôle de la gouvernance au niveau de l'entreprise; (iv) l'établissement de modalités d'une participation équilibrée et efficiente du secteur privé, et (v) l'appui à la promotion des énergies propres.

Interdépendance avec d'autres secteurs

Il y a un besoin immédiat d'établir, par le biais du secteur de l'éducation, des centres de formation dans le domaine des énergies renouvelables, en vue d'assurer que les gains réalisés durant le mandat de la CIRH durent sur une longue période grâce au travail de techniciens qu'on aura formés pour assurer la relève. L'Unité de gestion du secteur énergétique du MTPTC devra travailler directement avec le ministère de l'Education afin de jeter les bases d'un programme d'éducation visant à fournir aux techniciens les compétences nécessaires dans ce domaine.

SANTÉ

Les objectifs du secteur de la santé énoncés dans le présent document sont basés sur les recommandations formulées par l'équipe de la santé de la CIRH en étroite collaboration avec le ministre de la Santé, sur des conversations avec d'autres ministres, les commentaires de donateurs appuyés par des adjoints techniques, et sur les commentaires recueillis durant les sessions de groupe ou individuelles tenues avec les ONG ou des partenaires du secteur privé. Ces cibles sont conformes à la stratégie et à l'approche globale de l'Équipe de la santé de la CIRH et peuvent être énoncées comme suit :

- Appuyer la planification stratégique et les politiques clés du ministère de la Santé en mettant l'accent sur l'élaboration d'une stratégie à long terme claire et globale en matière de santé et qui aborde les problèmes stratégiques de fond tels que le financement de soins de santé.
- Encourager l'alignement des parties prenantes en travaillant étroitement avec celles des différents secteurs (public, privé, ONG) en vue d'appuyer les reconstructions et la construction de nouvelles bâtisses conformément aux priorités du secteur public, de répondre directement aux besoins des régions frappées par le tremblement de terre et de contribuer au processus de relocalisation et aux pôles géographiques de développement à long terme.
- Encourager la présentation de projets et appuyer le processus d'examen des projets, en s'efforçant d'élargir la portée des programmes présentés et assurer l'alignement de ces projets sur les secteurs pertinents de la CIRH. (p. ex., le logement, l'éducation).

Les résultats visés pour le secteur du logement sont divisés en deux catégories. Ceux qui appuient une augmentation directe des soins dispensés en clinique sont groupés sous la rubrique « Prestation de services », tandis que ceux qui appuient des structures publiques et sociales dans leur capacité à réagir et à surveiller sont regroupés sous la rubrique « Renforcement institutionnel ». Les domaines d'intervention spécifique sont les suivants :

A. Prestation de services :

- Infrastructure
- Ressources humaines
- Financement et accès aux soins de santé

B. Renforcement institutionnel

- Planification stratégique
- Renforcement de la capacité du secteur public
- Sensibilisation de la société civile

Pour chacun des six domaines mentionnés ci-dessus, le document présente les cibles visées, une justification, les programmes et les besoins de financement.

Outre ces deux grandes catégories, le plan examine également la situation actuelle marquée par l'épidémie de choléra.

Domaine d'intervention A : Prestation de services

Infrastructure

- 1) Renforcer stratégiquement l'infrastructure du secteur de la santé pour couvrir tous les grands centres démographiques, en appuyant les activités visant à reconstruire les bâtiments endommagés, à dispenser de nouveaux services cliniques aux sites de relocalisation choisis selon l'approche de quartiers et encourager les activités de construction qui appuient l'ensemble de pôles régionaux par la construction finale ou l'ouverture de 40 hôpitaux et de 75 cliniques.
- 2) Créer un réseau de soins d'urgence pour réduire les décès causés par des chocs violents en créant des salles d'urgence convenablement équipées et des réseaux départementaux d'ambulances.

Restaurer et accroître l'accès en créant une infrastructure appropriée d'hôpitaux et de cliniques

Le tremblement de terre a gravement endommagé l'infrastructure existant en Haïti dans le domaine de la santé. Dans la zone de la catastrophe, 30 des 49 hôpitaux se sont effondrés ou sont devenus inutilisables, de même que le principal immeuble du ministère de la Santé. Il existe un besoin évident de construire et de reconstruire l'infrastructure pour la porter à des niveaux supérieurs à ceux d'avant le séisme dans les localités stratégiques et en appliquant des normes rigoureuses de construction. Les projets doivent d'abord viser à satisfaire les besoins immédiats de reconstruction existant depuis le tremblement de terre. Deuxièmement, l'infrastructure doit supporter les sites de relocalisation des déplacés, ce, conformément au Cadre de travail du retour aux quartiers et de la reconstruction des logements. Enfin, les projets de reconstruction à long terme doivent refléter les pôles économiques décrits dans le PARDH. Cette approche en trois étapes permettra de reconstruire les installations des soins de santé d'une manière qui réponde aux besoins actuels, supporte les services sociaux durant le processus de relocalisation et contribue à la mise en place du réseau de soins de santé à long terme.

À l'heure actuelle, il y a 32 projets d'hôpitaux et 57 cliniques en construction ou au stade de planification. S'il s'agit là d'un départ impressionnant, ces chiffres devraient être augmentés pour inclure 40 hôpitaux et 75 cliniques. La CIRH entretient les attentes suivantes pour octobre 2011 :

Buts et projets spécifiques	Déficit de financement (98 millions \$)
Construction ou reconstruction de 10 hôpitaux Lancement de la construction de 20 hôpitaux Mise en place du financement de 10 hôpitaux en construction	80 millions \$
Construction ou reconstruction de 30 cliniques Lancement de la construction de 30 cliniques Mise en place du financement de la construction de 15 cliniques	18 millions \$

Améliorer la capacité d'intervention en cas d'urgence et réduire les traumatismes liés aux décès en renforçant le réseau des soins de santé d'urgence

L'infrastructure d'Haïti en matière d'urgence était faible avant le tremblement de terre, le pays disposant de peu d'hôpitaux bien équipés et ne possédant pas un système d'ambulances géré par l'État. Le gouvernement envisage de remettre en état et d'équiper 20 hôpitaux (y compris tous les 10 hôpitaux des départements) et de mettre sur pied un réseau d'ambulances administré par des centres de coordination au niveau départemental. Le parc actuel d'ambulances du MSPP et de la Croix Rouge ferait partie de ce réseau.

Buts et projets spécifiques	Déficit de financement (6 millions \$)
Équiper entièrement 20 salles d'urgences (dans 10 hôpitaux départementaux + 10 de la CIRH).	2 millions \$
Doter le Réseau national d'ambulances de 60 ambulances (public + CR haïtienne)	3 millions \$
Créer dans chacun des 10 départements des centres de coordination pour le réseau d'ambulances	1 million \$

Afin de bien coordonner les efforts de reconstruction déployés dans les divers secteurs, il faudra élaborer et valider un Cadre de travail pour le retour au foyer et la reconstruction des logements et doter celui-ci d'un ensemble clair de recommandations relatives aux besoins de support social. Une composante clé de ce cadre de travail sera la création d'une « Carte sanitaire » qui tiendrait compte des déficits actuels en matière de services et des déplacements de population et servirait à orienter les secteurs auxquels il faudra dispenser en priorité des services et des soins de santé, tout en facilitant la transition de cliniques mobiles ou temporaires à des sites permanents de services. Il faut également adopter des codes du bâtiment tenant compte de la gestion de risques de catastrophes multiples et du problème d'accès de personnes ayant un handicap physique. Enfin, il faudra revoir l'ensemble minimum de services à offrir par les salles d'urgence afin de tenir compte des leçons apprises du tremblement de terre et de l'épidémie de choléra.

Ressources humaines

Un capital humain solide est une composante fondamentale de la prestation de services, et sa création doit être accompagnée d'efforts sur le plan des infrastructures afin qu'on puisse mettre sur pied un système de soins de santé fonctionnant comme il faut. Le tremblement de terre a gravement endommagé trois de quatre écoles de médecine reconnues. La plus grosse école de soins infirmiers de Port-au-Prince a été détruite, fauchant presque l'intégralité des élèves de deuxième année. Quatre écoles techniques du domaine de la santé ont également été détruites. Cela constitue un très dur coup pour le système d'éducation qui, même avant le tremblement de terre, livrait une bataille acharnée pour produire et retenir suffisamment de travailleurs du domaine de la santé pour pouvoir servir la population haïtienne.

Pour cette raison, la CIRH invite les intéressés à présenter des projets qui abordent le problème du déficit en ressources humaines dans le secteur de la santé, notamment la capacité administrative nécessaire dans les bureaux publics de l'administration centrale et des départements. Les projets de renforcement de cette capacité sont énumérés ci-après :

Buts et projets spécifiques	Déficit de financement (21,5 millions \$)
Renforcer 4 écoles de médecines et 10 programmes de formation spécialisée	10 millions \$
Renforcer 4 écoles de soins infirmiers	5 millions \$
Lancer la formation de 4 000 paramédicaux	3 millions \$
Terminer la formation de 3 000 agents de santé	3 millions \$
Appuyer la formation de 10 candidats à une maîtrise en administration publique	0,1 millions \$
Financer 10 bourses d'études pour des maîtrises en santé publique	0,4 millions \$

Dans le contexte des pertes continues de médecins et d'infirmières déjà formés, il y a lieu de revoir une grille salariale publique qui garantirait le succès à long terme des institutions renforcées de formation. Pour encourager la rétention du personnel du secteur public et améliorer la capacité de ce secteur à suivre de près et à coordonner le système de soins de santé nouvellement reconstitué, il faudrait aussi promouvoir la formation professionnelle du personnel actuel et préparer des plans de carrière clairs pour les futurs employés, comme l'a suggéré récemment un audit institutionnel du ministère de la Santé. Les paramédicaux joueront un rôle important dans le nouveau régime de soins de santé et il faudra également adopter des lignes directrices déterminant les domaines prioritaires (c.-à-d. des psychologues et des physiothérapeutes). Parallèlement à ces activités, il faudra procéder à des réflexions et à des recommandations sur la formation et sur les approches nécessaires pour absorber les professionnels nouvellement formés.

Financement et accès aux soins

Le pays doit absolument trouver une méthode de financement d'un vaste régime de soins de santé pour pouvoir assurer un accès accru aux soins de santé. De nombreuses

propositions ont été formulées sur la manière de réaliser cet objectif, mais aucune d'elles n'a été élaborée à l'intérieur d'une stratégie globale.

Une des approches courantes consiste à utiliser les plates-formes existantes dans les domaines de la maternité et de la pédiatrie. Des programmes tels que Soins obstétricaux gratuits ont bénéficié à plus de 60 000 femmes, tandis que le chiffre estimatif des femmes qui accouchent chaque année serait de 280 000. Un programme pilote parallèle réalisé après le tremblement de terre a dispensé des soins de santé gratuits dans diverses institutions à des enfants de moins de cinq ans. D'ici octobre 2011, la CIRH se propose d'apporter un soutien dans ce domaine afin d'élargir les soins obstétricaux gratuits pour servir 100 000 femmes. Pour cela, il faudra non seulement lancer le programme dans des institutions supplémentaires, mais il faudra également poursuivre les activités de sensibilisation pour encourager les femmes à fréquenter les cliniques durant et après leur grossesse.

Buts et projets spécifiques	Déficit de financement (12 millions \$)
Accès aux soins maternels et aux nouveaux-nés pour 100 000 grossesses (35 % de l'estimation, totale)	12 millions \$

Le gouvernement travaillera avec la CIRH et des partenaires en vue d'élaborer une stratégie globale pour le financement des soins de santé allant au-delà de ceux assurés par le gouvernement et des autres projets pilotes en cours.

Le gouvernement et ses partenaires devraient envisager d'effectuer un examen des approches actuelles, de l'engagement contracté avec le secteur privé et des études de faisabilité, en se fondant sur une projection des taux de croissance des données pertinentes. En outre, il faudrait compléter ces études avec l'objectif de mettre en œuvre la stratégie dans le cadre d'un plan plus large du gouvernement préparé pour le secteur social.

Domaine d'intervention 2 : Renforcement des institutions

Planification stratégique

En plus d'encourager la présentation de projets, le gouvernement travaille également avec ses partenaires et la CIRH à élaborer une planification stratégique à long terme. Il s'agit là d'une composante essentielle du renforcement institutionnel, car cela renforcera le leadership du gouvernement sur un secteur mieux coordonné. Dans le cadre des objectifs fixés pour octobre 2011, il faudra :

Buts et projets spécifiques	Déficit de financement (5 millions \$)
Aider à élaborer puis à mettre en œuvre le plan stratégique à long terme du domaine de la santé	5 millions \$
Élaborer un plan global d'intervention en cas de catastrophe qui fasse intervenir les principaux bureaux affectés du gouvernement et répondre aux exigences d'une réaction efficace d'un secteur public dans les domaines des	

ressources humaines, de la logistique de base et des services techniques	
Appuyer la planification intersectorielle pour les politiques clés tels que les programmes en santé dispensés dans des établissements d'enseignement, le financement des soins de santé, la santé en milieu de travail, l'utilisation de la technologie aux fins de la sécurité du public et le soutien social à octroyer aux citoyens vulnérables	

Dans la rédaction des documents stratégiques, il faudra compter sur les commentaires de tous les grands ministères et les donateurs. Une coopération et une coordination complètes sont essentielles à la création et à l'adoption de tels plans.

Renforcement de la capacité du secteur public

La capacité du ministère de la Santé de réagir et de gérer les interventions consécutives au tremblement de terre de 2010 et à l'apparition du choléra a été fortement affectée par les pertes en ressources humaines et en installations matérielles. Le personnel actuel a dû travailler pendant de longues heures et faire face à de nouveaux défis dans la coordination des activités d'un nombre beaucoup plus élevé de partenaires nationaux et internationaux. Comme il a été mentionné dans l'audit institutionnel du Ministère, les programmes de développement de carrière joueront un rôle important dans l'efficacité et la rétention du personnel. Il faudra donc allouer des fonds au soutien des activités de formation continue des agents de la santé publique dans des domaines clés comme le leadership, la gestion des conflits, l'épidémiologie, la gestion des approvisionnements, la prévision en santé publique et la coordination. Dans le domaine des infrastructures matérielles, les bureaux départementaux du MSPP doivent être mis à niveau, car ils sont privés du matériel essentiel à la création d'un milieu de travail approprié et capable d'appuyer le mouvement national de transition vers la décentralisation. En outre, les installations de l'administration centrale du MSPP, qui se trouvent actuellement dans un bâtiment temporaire, devront être reconstruites.

Buts et projets spécifiques	Déficit de financement (7 millions \$)
Créer un programme d'éducation continue pour les hauts fonctionnaires de la santé publique (leadership, coordination, budget)	5 millions \$
Construire/Remettre en état 10 bureaux départementaux du domaine de la santé	0,5 millions \$
Reconstruire le MSPP	1,5 millions \$

Les organisations qui s'engagent à participer au renforcement du secteur public seront des partenaires indispensables dans le renforcement et l'expansion de la capacité du ministère de la Santé

Sensibilisation de la société civile

Pour que des politiques efficaces et bien structurées puissent garantir un engagement responsable de la société locale, il faudra compter sur le renforcement et, au besoin, le soutien intégral de groupes de la société civile en mesure de défendre les aspirations des communautés ou des groupes vulnérables. En plus du financement, il faudra compter sur le soutien technique, notamment les sessions de sensibilisation de la CIRH visant à soutenir les groupes visés tels que les handicapés ou les associations rurales.

Buts et projets spécifiques	Déficit de financement (5 millions \$)
Donner aux groupes vulnérables l'accès à la CIRH et au MSPP par le biais de sessions d'information, de liaison avec les ministères et l'octroi de financement	5 millions \$

Cette stratégie devra être coordonnée à la fois sur le plan interne (avec les secteurs sociaux de la reconstruction) et externe avec des cadres de différents niveaux dans les ministères) avec une liste claire de groupes cible prioritaires. Des leçons peuvent être apprises des programmes mondiaux et locaux de lutte contre le VIH qui donnent aux personnes atteintes la possibilité de formuler des recommandations aux décisionnaires.

Stratégie de réaction au choléra

Au 8 décembre 2010, les données du MSPP indiquent que le choléra a tué plus de 2 120 personnes et frappé au moins 90 000 personnes dans l'ensemble des 10 départements géographiques d'Haïti. Les travaux de modélisation épidémiologique réalisés par el PAHO/WHO et les centres américains de contrôle et de prévention des maladies (CDC) à des fins de planification font état d'un nombre estimatif de 400 000 cas sur les 12 premiers mois, et d'environ 50 % de ce chiffre pour les trois premiers mois de l'épidémie. Le gouvernement haïtien a déclenché une réaction active, et l'équipe de santé de la CIRH s'est associée à cet effort en fournissant une aide technique dans les trois domaines habituels de travail suivants :

Alignement des parties prenantes

Compréhension des besoins du MSPP et du secteur public aux niveaux des administrations centrale et locale

Dans la phase d'urgence, le ministère de la Santé a rapidement activé son mécanisme d'intervention et travaillé avec les médias et les partenaires internationaux pour organiser sa réaction. Tandis que l'épidémie se propageait, le Bureau du président a activé le système d'intervention nationale en cas d'urgence, dénommé COUN, et l'équipe de la santé de la CIRH a octroyé une aide technique au ministère et au COUN, qui ont dressé une liste des besoins les plus urgents pour réagir à l'épidémie de choléra. Il a été en mesure de déterminer les besoins du département en termes d'installations de services cliniques (nouveaux Centres et Unités de traitement de choléra), d'activités de sensibilisation et d'hygiène publique, de logistique (transport et entreposage), de fournitures, de ressources humaines et de traitement des déchets médicaux.

Coordination

Le gouvernement a pris, avec ses partenaires, en particulier l'Équipe des soins de santé de la CIRH, une part active dans la coordination de l'allocation appropriée des ressources de partenaires, en tenant compte des besoins des départements. Les membres de la grappe des soins de santé et des grappes intersectorielles ainsi que les partenaires du secteur privé et les pays amis ont été associés au COUN où l'on a pu s'attaquer aux obstacles à une réaction rapide.

Défense de la cause

Tous les partenaires ont été encouragés à aligner leurs interventions sur la stratégie nationale à trois niveaux du MSPP et à accompagner les entités du secteur public dans leur réponse. Étant donné que l'on s'attend à ce que l'épidémie dure plusieurs mois, une collaboration étroite et le leadership du gouvernement seront essentiels ainsi qu'une collaboration avec des partenaires du monde universitaire et avec le secteur privé. De même, il faudra recourir à d'autres approches pour faire face à l'épidémie et minimiser son impact si et au moment où elle devient endémique pour le pays.

Approbation du projet

À la lumière des projections épidémiologiques, l'épidémie de choléra est appelée à constituer un problème majeur de santé pour une période pouvant durer plusieurs années et représente une véritable tragédie. Compte tenu des nombreux partenaires engagés dans l'opération, la CIRH pourrait décider d'encourager la soumission de projets liés à l'épidémie de choléra dans la mesure où ils permettent de renforcer la capacité du gouvernement central et des départements à gérer cette crise ou de similaires, maintenant et à l'avenir. Aussi faudra-t-il mettre l'accent sur les programmes qui affrontent les éléments essentiels nécessaires pour gérer à la longue de telles crises et réduire la mortalité associée à ce genre d'épidémies, notamment l'infrastructure en matière de distribution d'eau et d'hygiène publique ou le soutien à la réaction du secteur public.

CRÉATION D'EMPLOIS

Cibles visées et justification

La création d'emplois est une priorité absolue pour le redressement d'Haïti. Certes, les statistiques de l'emploi sont difficiles à établir, mais Haïti a le plus haut taux de chômage de la région et peut-être de l'ensemble du monde en développement. Au moins 70 % de la population n'a pas d'emploi stable, et la proportion élevée de la population représentée par les moins de 18 ans ne fait qu'accroître la nécessité urgente de créer des moyens permettant aux citoyens de gagner un revenu stable.

La création d'emplois est nécessairement un effort intersectoriel et elle résulte souvent de stimulants indirects, de nombreux nouveaux emplois découlant d'une reprise vigoureuse et d'un accroissement des investissements. Aussi les cibles sont-elles orientées dans une direction donnée et dépendent-elles davantage des progrès de l'ensemble des efforts de reconstruction. Néanmoins, dans l'intention de se placer elle-même ainsi que la communauté internationale devant ses responsabilités, la CIRH met de l'avant les aspirations suivantes :

- Si les engagements de financement obtenus pour 2011 arrivent à temps pour lancer des projets maximisant la création d'emplois, la Commission estime que des centaines de milliers d'Haïtiens de plus peuvent avoir un emploi à plein temps avant la fin de son mandat. Ce chiffre comprend :
 - des emplois en dehors de Port-au-Prince, principalement dans l'agriculture, l'aménagement des bassins versants et la construction de routes;
 - des emplois découlant du logement et des activités de développement rattachées aux décombres.
- En outre, la Commission estime que d'ici octobre 2011 la construction de cinq parcs industriels, dont deux publics et trois privés, aura commencé.

Programmes requis et interdépendance avec d'autres secteurs

La CIRH peut stimuler la croissance de l'emploi de différentes façons :

- En veillant à ce que l'opération de reconstruction (p. ex., le déblaiement ou la réparation des maisons) maximise la création d'emplois locaux temporaires et crée les habiletés nécessaires pour aider les travailleurs à trouver des emplois plus durables.
- En ciblant des projets spécifiques pour accroître le nombre d'emplois permanents disponibles dans des secteurs tels que l'agriculture et la fabrication. Par exemple, il y a pour cela un éventail de moyens allant de la création d'un mécanisme de crédit à la construction de parcs industriels.
- En s'acquittant de sa tâche avec efficacité pour accélérer le redressement du pays, lancer les projets d'infrastructure nécessaires, doter le gouvernement des capacités nécessaires et canaliser les investissements directs internationaux de manière à créer un climat attrayant pour l'investissement direct étranger. Ce faisant, elle contribuera à favoriser une création rapide d'emplois.

La CIRH est en train de faire ces trois choses. Elle est en train de rationaliser la création d'emplois via son processus d'examen des projets, exigeant que les projets maximisent la création locale d'emplois. Elle a également approuvé divers projets, notamment un projet de parc industriel de 174 millions de dollars, qui créera des dizaines de milliers de nouveaux emplois durables. En outre, la Commission a toujours affirmé qu'Haïti est ouvert aux investissements et qu'elle est en train de convertir la réaction remarquable de la communauté internationale en investissements durables dans le secteur privé haïtien.

Les donateurs peuvent contribuer de trois façons à la réalisation de l'objectif de création d'emplois.

Premièrement, ils doivent toujours garder à l'esprit les critères de la Commission en ce qui a trait à la création d'emplois. En particulier, en ce qui concerne l'utilisation de la main-d'œuvre et des services locaux, l'approvisionnement local et la conception de programmes visant la formation des ouvriers. Le tableau suivant montre les critères spécifiques utilisés par la Commission pour évaluer les projets liés à la création d'emplois.

Critère 8 : Changement durable	Le projet favorise-t-il un changement durable?
<ul style="list-style-type: none"> ■ Durabilité des projets 	<p>Le projet est-il accompagné d'un plan adéquat visant à assurer que le gouvernement haïtien ou d'autres entités ou bénéficiaires de projets auront les ressources suffisantes et/ou la capacité de préserver les incidences du projet?</p>
<p><i>Considérations d'ordre général</i></p>	<p>- <i>Le projet contribue-t-il suffisamment à la création de capacités et à la formation pour que les Haïtiens locaux puissent profiter à long terme du projet et/ou jouer un rôle accru dans son exploitation continue?</i></p> <p>- <i>Le projet fournit-il un soutien suffisant pour assurer l'exploitation continue de l'infrastructure ou des installations mises en place par le projet?</i></p> <p>- <i>Le projet est-il doté d'un plan clair de transfert des responsabilités des coûts d'exploitation au gouvernement ou à d'autres entités ou comporte-t-il un plan de mesures de récupération des coûts capable de garantir sa viabilité continue?</i></p> <p>- <i>De même, le projet comporte-t-il une méthode qui lui permettra de mettre à contribution la communauté locale pour assurer son succès à long terme?</i></p> <p>- <i>Le cas échéant, le projet permet-il de mieux reconstruire pour réduire les risques découlant des catastrophes, notamment les tremblements de terre, les incendies, les ouragans et autres cataclysmes naturels?</i></p>
<p>Critère 9 : Approvisionnement local</p>	<p>Le cas échéant, le projet entend-il maximiser son utilisation des ressources locales en tenant compte de sa portée et de ses objectifs?</p>

<p>■ Emplois locaux</p>	<p>Le projet semble-t-il avoir pris des mesures avisées pour créer des emplois locaux?</p>
<p><i>Considérations générales</i></p>	<p>- <i>Le projet utilise-t-il le niveau de main-d'œuvre locale que permettent d'escompter ses objectifs, les habiletés requises pour le compléter et les compétences de la main-d'œuvre locale?</i></p> <p>- <i>Le projet prend-il les mesures nécessaires pour accroître le niveau de main-d'œuvre locale qu'il utilisera à la longue en recourant aux programmes de formation et aux autres mesures de création de capacités?</i></p>
<p>■ Approvisionnement local</p>	<p>Le projet semble-t-il avoir pris des mesures avisées pour s'approvisionner localement?</p>
<p><i>Considérations générales</i></p>	<p>- <i>Le projet utilise-t-il les matériaux locaux qu'il devrait utiliser, compte tenu de ses objectifs, de la nature des matériaux nécessaires et de leur disponibilité ou de la possibilité pratique de les obtenir en Haïti?</i></p> <p>- <i>Le projet prend-il les mesures nécessaires pour accroître son approvisionnement local?</i></p> <p>- <i>Le problème tient-il suffisamment compte de la question de savoir si ses politiques d'approvisionnement et les services qu'il fournit n'auront pas un impact négatif sur l'économie locale en remplaçant par ses propres produits ou services par des choses que l'économie locale aurait pu soutenir ou fournir?</i></p>

Les projets tenant sérieusement compte des considérations qui précèdent ne manquent pas. La Banque Mondiale a présenté un projet de logement qui utilisera et formera les travailleurs locaux dans la réparation et la construction de logements. Un projet présent présenté par l'ONG Solar Electric Light Fund emploiera 195 Haïtiens qui travailleront à l'installation de matériel de production d'énergie solaire et formera trois Haïtiens qui prendront la relève pour entretenir ce matériel de manière permanente.

Deuxièmement, les donateurs peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de création d'emplois en concevant et en présentant des projets destinés à produire directement des emplois durables. La CIRH a précisé qu'elle aimerait voir commencer la construction de deux parcs industriels publics et de trois parcs privés d'ici octobre 2011. Le gouvernement d'Haïti, l'USAID et la BID ont travaillé à la préparation de la première phase de création d'un parc industriel qui, une fois terminé, engagera directement 65 000 personnes. Il va de soi que la Commission accueillera favorablement les autres projets créateurs d'emplois durables. Par exemple, la BID a créé pour les petites et moyennes entreprises un mécanisme de financement qui stimulera la création d'emplois à l'échelle locale.

Troisièmement, en s'associant à la Commission et en diffusant le message relatif à l'investissement que la communauté internationale effectue actuellement en Haïti, les

donateurs peuvent contribuer à attirer des investissements privés. Ils peuvent également structurer des programmes susceptibles de stimuler l'intérêt pour les investissements privés dans le pays.

EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE

Le gouvernement d'Haïti a élaboré récemment une stratégie de l'eau en coordination étroite avec ses grands partenaires et sous le leadership du service hydraulique (DINEPA) du MTPTC. Une loi sur l'eau a également été adoptée l'an dernier, et le service hydraulique s'est également doté d'une nouvelle structure. Ces initiatives illustrent la volonté d'Haïti de faire face au problème de l'eau qui est devenu une priorité nationale et internationale.

Divers donateurs (en particulier la BID et l'Espagne) ont approuvé un financement considérable qui permettra de mettre en œuvre la stratégie de l'eau. Une telle réalisation s'échelonnnera sur différentes années en raison de l'ampleur du problème qui couvre la protection des sources d'eau, la construction des principales conduites, la rénovation du réseau d'aqueduc dans la plupart des régions urbaines, l'assurance de qualité, la récupération des coûts, la gouvernance.

L'éclosion du choléra a illustré la nécessité d'une telle stratégie. Elle a encore relevé le niveau d'urgence associé à la mise en œuvre de cette stratégie et créé du même coup un besoin plus immédiat de capitaux supplémentaires.

Résultats visés

- A. Porter le taux d'accès durable à une eau potable contrôlée de 2 % à 50 %.
 - Aujourd'hui, rares sont ceux qui ont accès en Haïti à l'eau potable. D'ici la fin de 2011, 6,5 millions de personnes auront accès à la chloration et 5 millions d'entre eux auront un accès garanti à long terme : 3 millions en milieu urbain; 1,5 million en milieu rural ou semi-urbain; 500 000 dans les régions éloignées; 30 000 familles dans les zones sensibles. La chloration sera contrôlée régulièrement par la DINEPA sur toute l'étendue du territoire.

- B. Porter d'environ 10 % à au moins 27 % le taux d'accès aux toilettes ou latrines conformes aux normes internationales.
 - Plus de 250 000 personnes vivant dans la région métropolitaine et 2,5 millions d'autres personnes auront accès d'ici la fin de 2011 à des latrines, selon les normes diffusées par la DINEPA.

Justification

Devant la magnitude de l'éclosion récente du choléra, la DINEPA a élaboré une stratégie d'intervention qui sera appliquée jusqu'à la fin de 2011. Cette stratégie a été annoncée le 24 novembre. La récente épidémie est une conséquence directe de la négligence qui a caractérisé la situation sanitaire et l'accès à l'eau potable, lesquels se sont en fait détériorés au cours des 10 ou 20 dernières années. Bien qu'elle ait été présentée dans ce contexte, la stratégie de la DINEPA poursuit l'objectif plus vaste de création des outils nécessaires à une amélioration rapide, qui sera contrôlée et mesurable, et elle pose les bases d'une gestion durable de l'infrastructure.

Le plan de financement de cette stratégie est ambitieux, mais il repose intégralement sur le financement déjà engagé et celui déjà affecté à la mise en œuvre du projet. Le

plan envisage de réorienter le financement obtenu vers ces priorités ou simplement d'accélérer le processus de mise en œuvre partout où ce sera possible.

Programmes requis

Pour atteindre les résultats visés, il faudra mettre en œuvre les programmes suivants :

- A. Porter le taux d'accès durable à une eau potable contrôlée de 2 % à 50 %.
 - Accès à la distribution locale de produits chlorés conformément aux normes du gouvernement.
 - Rénovation ou mise à niveau des réseaux urbains d'aqueduc conformément aux normes du Programme de distribution d'eau potable.
 - Création de nouveaux points d'eau dans les zones rurales éloignées.
 - Création de stations de distribution d'eau supplémentaires dans les régions à risque (Bas-Artibonite).
 - Certification de l'eau embouteillée.

- B. Porter de 0 % à 27,5 % le taux d'accès aux toilettes ou latrines conformes aux normes internationales
 - Programme d'hygiène publique dans les camps de la région métropolitaine.
 - Campagne de construction et d'installation de latrines en milieu rural et semi-urbain.
 - Mise en place d'une infrastructure et d'un système d'évacuation des eaux usées.

- C. Programmes contribuant indirectement aux résultats A et B
 - Campagne de promotion de l'hygiène.
 - Renforcement de la capacité de coordination et de gestion à l'échelle nationale et régionale.
 - Déploiement d'agents sanitaires sur toute l'étendue du territoire.
 - Programmes de sensibilisation et de distribution (savon, trousse d'hygiène) dans les écoles.
 - Soutien aux centres de santé, notamment les centres et unités de traitement du choléra.

Besoins de financement

Le financement total nécessaire pour atteindre les résultats visés et exposés ci-dessus est de 69,9 millions de dollars. Un montant d'environ 35 millions de dollars a déjà été directement engagé à cet effet par la BID, l'AECID et la Banque Mondiale. D'autres fonds ont également été promis par diverses autres organisations, par exemple des ONG et des agences de l'ONU, dont le total des engagements est de l'ordre de 51 millions de dollars. Pour atteindre les objectifs énoncés ci-dessus, le programme devra disposer d'environ 19 millions de dollars de plus.

Interdépendance avec d'autres secteurs

Le secteur de l'eau et de l'hygiène publique est étroitement lié au secteur de la santé. Le ministre de la Santé et la DINEPA ont dévoilé la stratégie adoptée en réaction à l'éclatement du choléra et envisagent de signer un protocole d'entente à ce sujet. La section du présent document consacrée à la santé contient une courte description de l'intervention effectuée en réaction à l'éclosion du choléra en Haïti.

APPUYER ET RENFORCER LA CAPACITÉ DES INSTITUTIONS HAÏTIENNES

Près d'un an après le tremblement de terre, les comptes rendus relatifs à la reconstruction considèrent la coordination comme le principal enjeu auquel sont confrontés l'action humanitaire et les efforts de développement. Le manque de coordination est souvent une conséquence d'un manque de leadership ou de leadership reconnu. La CIRH tentera de combler ce déficit en clarifiant le rôle central du gouvernement dans la reconstruction et en donnant à ce dernier les moyens d'assumer de manière efficace son rôle de leadership.

Pour permettre au pays de réaliser un développement durable, il faut placer la responsabilité de la coordination des activités de reconstruction au sein du gouvernement. Tous les ministères concernés ou les entités haïtiennes doivent participer à toutes les étapes des opérations d'envergure, qu'elles soient humanitaires ou du domaine du développement, de la préparation du concept aux phases de planification et de mise en œuvre.

La meilleure façon d'y parvenir à court terme est de placer le gouvernement au centre des mécanismes existants, qui comprennent les grappes humanitaires et les tables sectorielles. Au bout du compte, les grappes humanitaires devraient incorporer les tables sectorielles et créer des forums en vue de contribuer à l'effort plus large de la reconstruction.

Avant le séisme, les tables sectorielles avaient donné des résultats discutables, mais celles qui ont joué un rôle positif avaient bénéficié du soutien constant donné au plus haut niveau par le ministère compétent, ce qui indique que ces entités peuvent réussir quand elles ont un soutien marqué du gouvernement.

Un certain nombre de mesures positives ont déjà été prises au cours des derniers mois. Le gouvernement a pris le contrôle d'un nombre croissant de grappes humanitaires et est en train maintenant de présider un certain nombre d'entre elles ou de participer à leurs initiatives. Quelques tables sectorielles ont refait surface sous le leadership des ministères concernés. Mais ces développements positifs se perdent dans une multitude de mécanismes de coordination fonctionnant en vase clos et qui n'ont que des liens superficiels entre eux et avec le gouvernement.

Les structures de coordination doivent être adaptées sans délai de façon à s'articuler autour des tables sectorielles dirigées par les ministères. Les tables sectorielles doivent être renforcées, leur composition doit être élargie et elles doivent se doter d'un mandat plus ambitieux que celui qu'elles avaient avant le séisme. Parallèlement, il sera nécessaire de limiter leur nombre en fonction de la capacité des principaux acteurs et d'éviter d'adopter, sur le plan du développement, toute approche ou action exagérément compartimentée.

Le tables sectorielles doivent être recrées à la lumière des principes suivants :

Principe	Description
Gestion du ministère	Les tables sectorielles doivent être gérées par les ministères aux plus hauts niveaux possibles de la hiérarchie. Les leaders des tables sectorielles des ministères doivent avoir un pouvoir de décision.
Soutien d'un secrétariat fonctionnant à plein temps	Le secrétariat doit être constitué des unités de planification ministérielle existantes ou d'unités similaires et bénéficier au besoin du soutien de ressources ayant un savoir-faire additionnel. La CIRH devra, en guise de soutien direct, mettre sa propre expertise au service de la direction de ce secrétariat.
Large participation	La composition des tables sectorielles doit être élargie pour inclure les principaux donateurs et les partenaires chargés de l'exécution des projets. Tous les partenaires doivent être prêts à se faire représenter par d'autres, à alimenter le bassin des participants et à faciliter la prise de décision. Le secteur privé et la société civile haïtiennes doivent être également représentés toutes les fois que ce sera possible.
Soutien financier intégral	Le coût du secrétariat devra être assumé par le plus gros donateur d'un secteur donné ou par une mise en commun des ressources, selon la formule jugée la plus appropriée par les ministères et les donateurs concernés.

Les mêmes principes devraient s'appliquer, que l'on juge nécessaire d'adopter une configuration ministérielle ou interministérielle.

La structure de coordination de cette nouvelle table sectorielle devra suivre la structure du PARND, celle-ci devra travailler avec la CIRH, conformément à sa mission de coordination et à son orientation stratégique. Des tables sectorielles qui fonctionnent bien ou l'équivalent renforcent en fait l'efficacité de la CIRH.

Un tel mécanisme de coordination exigera un soutien à long terme, de sorte que les participants aux tables doivent s'assurer que leur engagement est aligné sur ces exigences à long terme.

La tâche des tables sectorielles renforcées sera plus facile si les grappes humanitaires concernées se fusionnent avec leurs tables respectives. Cela créera la synergie nécessaire entre l'action humanitaire et le cadre plus large du développement et entraînera un renforcement mutuel des diverses tables. Certaines grappes non couvertes par les tables sectorielles ci-dessus devront probablement poursuivre leurs activités, mais il se pourrait qu'elles doivent se regrouper pour assurer une liaison efficace avec les tables.

Les secrétariats exigeront différents niveaux d'appui financier qui dépendront de la taille et du savoir-faire externe nécessaires. Considérant un secrétariat de cinq à six personnes doté d'un bureau, du matériel nécessaire et de tout le soutien connexe, y compris la sous-traitance de certaines activités nécessaires pour terminer les

stratégies et les plans d'investissement, il faudra en moyenne 1,5 million de dollars par année par secrétariat.

La reconstruction d'Haïti avec des ressources beaucoup plus imposantes et avec une présence internationale plus large n'exige rien de moins que cela. Outre le soutien positif et l'inclusion, elle exige des unités œuvrant à plein temps pour appuyer le rôle de coordination des ministères. Il s'agit là d'une exigence du passage du mode humanitaire à celui du développement, à un moment où il faudra accélérer en même temps la mise au point des stratégies sectorielles et leur application.

Les tables sectorielles suivantes et les entités de coordination dotées d'un secrétariat doivent être créées ou renforcées sans délai :

Secteur	Ministère de tutelle
Logement	MAST, en qualité de président de la commission interministérielle du logement
Déblaiement	MTPTC
Infrastructure	MTPTC
Santé et nutrition	MSPP
Éducation	MENFP
Agriculture et environnement	MARNDR et MOE
Sécurité alimentaire	CNSA
Réduction et gestion des risques	MICT
Eau, assainissement et hygiène	DINEPA
Primauté du droit	MSPJ
Création et décentralisation des institutions	MPCE et MEF

La CIRH doit aider les ministères à se doter de la capacité nécessaire pour diriger

Les ministères doivent, avec le soutien de la communauté internationale, mettre en place des mécanismes adéquats pour remplir leur rôle de leadership. À moyen terme, la CIRH doit aider à assurer que le gouvernement crée la capacité nécessaire pour assumer de manière efficace sa responsabilité de coordination. Il peut orienter le soutien vers les ministères clés à mesure qu'ils rédigeront ou mettront à jour leurs plans stratégiques et leurs plans d'investissement.

La CIRH peut également piloter la stratégie à adopter par la communauté internationale pour mettre en place les capacités nécessaires. Il existe certes un consensus de plus en plus fort sur l'idée que le rôle central du gouvernement est un élément clé du succès de la reconstruction du pays, mais ce consensus ne s'est pas encore traduit en une bonne compréhension des besoins des institutions haïtiennes. Trop souvent, la formule accrocheuse d'« État fragile » dissimule un malentendu sur la capacité réelle du gouvernement. La faiblesse des capacités de gestion, le manque

de capacités techniques et la pénurie de ressources financières sont toutes regroupées en un seul mot, tandis qu'il faut appliquer des stratégies différentes pour aborder chacun de ces problèmes.

La CIRH est en mesure de ranimer le dialogue avec la communauté internationale sur la façon d'élaborer une approche concertée et cohérente à la mise en valeur du potentiel des institutions. Il est essentiel que la communauté des donateurs ressuscite ce dialogue, mette à contribution le travail qui avait été fait avant le séisme et s'engage de nouveau à contribuer à la réalisation de cette tâche.

EN RÉSUMÉ

Pour la relance et le développement d'Haïti, il faudra environ 990 millions de dollars pour financer la construction ou l'investissement. La CIRH lance un appel aux donateurs et aux investisseurs qui se sont engagés à fournir du financement pour leur demander d'honorer cet engagement et elle demande à chacun d'envisager la possibilité de contracter des engagements additionnels pour combler les déficits de financement qui demeurent.

Au cours des semaines et des mois à venir, les équipes de la CIRH travailleront avec les agents d'exécution des projets pour dresser des tableaux illustrant l'avancement des projets en cours par rapport aux résultats visés dans ce plan. Toujours en collaboration avec les ministères, la CIRH procédera également à un appel de projets et de programmes précis à réaliser par les donateurs et les organismes de mise en œuvre. Elle fournira dans ses invitations des informations telles que :

- Un exposé des incidences tangibles recherchées
- Une large description du travail à accomplir
- Une liste des réalisations et des résultats concrets
- Une estimation du coût et, le cas échéant, les lignes directrices applicables aux coûts unitaires.

Pour chacun des domaines prioritaires considérés dans le plan, le gouvernement jouera un rôle crucial dans les décisions stratégiques clés et dans la mise en place des conditions institutionnelles nécessaires pour rendre le changement possible. La CIRH travaillera avec les organisations gouvernementales compétentes pour établir un ordre de priorité auquel chacun devra se conformer pour engendrer l'impact le plus significatif possible.

Il y a beaucoup à faire et les attentes sont élevées. Pour salisfaire ces attentes, il faudra que chacun fasse sa part et même plus. La CIRH fera tout en son pouvoir pour travailler, tant que durera son mandat, avec le peuple haïtien et avec la communauté haïtienne et la communauté internationale.

UN APPEL À L'ACTION

Pour atteindre les cibles énoncées ci-dessus, il faudra la contribution des principales parties prenantes. Quatre catégories de parties prenantes joueront un rôle particulièrement important dans l'exécution de ce plan, et chacune d'elle aura des exigences précises à satisfaire.

Figure 1 : Rôles et responsabilités des parties prenantes à la reconstruction

Rôles et responsabilités	
Bailleurs et investisseurs	<ul style="list-style-type: none">▪ Accélérer le rythme des déboursés dans le cas de fonds déjà engagés ou alloués à des projets approuvés par la CIRH, en particulier des projets conformes aux cibles énoncés dans ce plan stratégique▪ Affecter en priorité les fonds non alloués aux projets qui contribueront directement à la réalisation des cibles du plan stratégique▪ Adapter, quand cela est possible, les projets actuels aux résultats visés dans le plan stratégique
Agents d'exécution	<ul style="list-style-type: none">▪ Accélérer la mise en œuvre de projets déjà approuvés par la CIRH▪ Rendre opérationnels et mettre en œuvre les autres projets sollicités par la CIRH dans le contexte du plan stratégique▪ Adapter, lorsque possible, les projets actuels aux cibles du plan stratégique
CIRH	<ul style="list-style-type: none">▪ Coordonner les efforts▪ Terminer la mise au point des projets en vue de l'atteinte des cibles visées pour octobre 2011▪ Travailler avec les promoteurs pour peaufiner les concepts de projet en vue de leur mise en œuvre▪ Publier les cibles et inviter d'éventuels partenaires à soumettre des projets pertinents
Gouvernement d'Haïti	<ul style="list-style-type: none">▪ Assurer que les conditions formulées sont en place pour l'atteinte de cibles d'octobre 2011▪ Répondre de manière opportune aux questions stratégiques pertinentes du public

La contribution des membres du Conseil – représentant les donateurs les plus généreux et les représentants de la communauté haïtienne – en vue de l'exécution de ce plan stratégique sera essentielle à la reconstruction et au développement d'Haïti. Les coprésidents et le directeur exécutif de la CIRH espèrent engager, à la prochaine réunion du Conseil prévue décembre, des discussions avec les administrateurs sur les implications du plan stratégique et sur la manière dont chacun des administrateurs présents pourra travailler avec tous pour apporter un élément positif dans la vie des citoyens haïtiens.